AR PREFECTURE

082-218201127-20191217-CM20191217_24-DE

Regu le 20/12/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**, **ETAIENT REPRESENTES**:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES:

Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

24 - 17 décembre 2019

24. Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole

Rapporteur: Madame GARRIGUES.

Considérant que les agents municipaux exerçant auprès des familles et des enfants de la commune rencontrent régulièrement des situations difficiles et complexes et qu'ils ont besoin d'un étayage autour de leurs postures professionnelles afin d'en améliorer leurs pratiques.

Considérant le bilan positif de cette action et la demande des équipes de continuer à bénéficier de la mise en place de ces groupes d'analyse des pratiques.

AR PREFECTURE

082-218201127-20191217-CM20191217_24-DE

Regu le 20/12/2019

Considérant que les groupes d'analyse des pratiques permettent une plus grande prise en compte des besoins des publics accompagnés et permet une amélioration du service rendu à la population.

Considérant que cette convention fait appel à un collaborateur bénévole, psychologue clinicien, formé aux techniques d'animations des groupes d'analyse des pratiques.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre Monsieur le Maire et Monsieur Moureau,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :